



AZUR
CONSEIL
SALMON

L'immobilier avec Vous
SYNDIC : 04 93 97 45 45
GESTION LOCATIVE : 04 97 03 85 01
TRANSACTION : 06 60 13 25 09
E-mail : acsimmo@free.fr
Site : acsimmo.fr
26, Bd de Cessole – 06100 NICE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29/11/2018
MER ET SILENCE
6, rue Massenet
06000 NICE

Procès-verbal

Sur convocation du syndic, AZUR CONSEIL SALMON, Administrateur d'immeuble et syndic en exercice, par lettre recommandée avec accusé de réception, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

15 DE FRANCE (16), ADENOT SERGE (9), ADEVAH-POEUF ELISE (9), AKSAKOFF CATHERINE (9), ALBONICO (415), ARCHETTI MAESTRI MASSIMO (61), BARONNIES PATRIMOINE (9), BELLONI FERRARI FRANCESCO (38), BEN SAID ET/OU M. CAVALIE (44), BOSCARINO (9), BOTTINO MAURO (16), BOVY CHRISTIANE (9), BUTON MARIE-FRANCE (9), CAVALIE ET/OU M. BEN SAID (44), CEPHIRA (7), CINQUEMANI GIUSEPPE (16), CINQUIN BERNARD (70), CUHACIYAN (242), DADONE MICHEL (6), DE NICOLELLIS DANIELA (8), DE NICOLELLIS FRANCESCO (64), DESYEUX JEAN-LUC (9), DOSSI FRANCESCO (9), DUMINIL BICCHI PASCALE (9), FERRARI ET BACCHILEGA (59), FLESER NICOLAS (52), FORLEN GEORGES (8), FORNASERO ROBERT (9), GADY GÉRARD (59), GAI MASSIMO (7), GAMBA RENATO (16), GARNIER MARIE AGNES (9), GAZZANO LEONE ET/OU MARIA (109), GAZZANO RAFFAELLA (7), GAZZANO RENATO (9), HADDAD ET MME BOURRELY (7), IACOMUZIO ROMEO (59), INTILI MARIA (9), JASA - CHOTARD MARINETTE (32), JOLICLERC (9), JOLIMMO (24), KAUFFMANN - COHEN (101), KREMPEL CHIAPELLO MARIE LOUISE (9), LAVANGA -M. ET/OU MME LAVANGA V (321), LEROY J. (9), MARGUET DANIEL ET/OU JOSETTE (14), MICHELI-FLORIO ANNA MARIA (121), NILSSON HANS (14), PERICO ELISA (76), PERRIER NOELIE (9), RAMAPARK (200), REBUFFEL MICHEL (16), ROUX ARLETTE (308), SACHA (16), SCARSI GIUSEPPE (9), SCHAPIRA JEAN PIERRE (6), SOFITOL M. KOVALENKO ANATOLY (398), SPEZZATTI LAURENCE (7), SUREMA C/O M. BORIES (469), THERON MARYVONNE (9), TROIS B EUROPE (12), VALENCOT ROLAND (9)
Représentant 3754 / 10000 Tantièmes sont présent ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 16:51 après signature de la feuille de présence.

Ne sont ni présents ou représentés : ABECASSIS ROBERT (9), ACHE ROGER (9), ALCE C/O MME RICCI CLAUDETTE (18), ALIKA ET/OU MME BERMON (44), AM INVEST (9), ANTOINE THIERRY (9), ARAGNO PAOLA (8), ATOM (287), BAGNI MARIA LUIGIA (8), BARNOIN GILBERT (27), BAYLE FRANÇOISE (12), BENKEMOUN SUZANNE (107), BERGER GIUSEPPE (6), BESSO/OLEARO

(12),BEVILACQUA GIANCARLO (7),BIOLATTI GIOVANNA (6),BJARNASON SIBILLA (9),BODIN (9),BORDONE GIOVANNI (9),BOURDAIS YVES (14),BOURJAC M. CHRISTINE (6),BRANDACASASOLE ANNA (9),BRUSCONI GILI ANTONELLA (7),CAGNOLI SYLVIANE (9),CAHEL (154),CARTESEGNA MASSIMO (9),CASINI JEAN-PAUL (18),CASTAIGNE JEAN-PAUL (9),CAUMEL ANNABELLE (16),CELLINI STEFANO ET CELLINI SAR (25),CESARINI MARCEL (8),CEZANNE (18),CHEM INVESTISSEMENT CONSULTING (9),CHIARO ADRIANO (133),CHRISTEN SERNAK DIANE (41),CISCATO GIOVANNI (6),CLEMENTE GINA (9),COJARIPARK (9),CONSONNI RAFFELLA (7),CORSI MIREILLE (7),CRESPI PORRO ROBERTO (7),D.F.R. (16),DARDY BEATRICE (9),DAVANZO ROBERTO (16),DE BIASIO (7),DE VIVIE DE REGIE ELISABETTA (295),DEGUELTE CLOTILDE (8),DELFOUR PHILIPPE (27),DELLA ROSSA LUCIANO (8),DELLUPI MARTA (16),DEVECCHI ENRICA (7),DINDO GIANNINA (44),DOCTEUR HOVORKA (8),DRIMARACCI (9),ELODIE C/O M. ET MME CLAVE (18),ERIKSSON STEFAN (6),ESCARD (99),EYCHENNE MURIEL - YVES (8),FARGEAS (18),FASCIANI/GENTILI ANNA (8),FAZIO VIZIANO GIAN (7),FERRAGUTI MARIO (6),FERRARI GIORGIO (9),FORGET NICOLAS (46),FORNI GERMAINE (7),FRANCESCHINI VALENTINA GESS ET (9),FREY SéBASTIEN (9),FROIMULICI ELENA (9),FROSINI PIER LUIGI (12),FUCH CHRISTINE (9),GALBUSERA (9),GALIMBERTI LAURA (6),GALLI RECILIA (6),GALLOTTI AMBROGIO (6),GAMBARO SERGIO ET GABRIELLA (59),GANDINI VALERIO ET/OU DANIELE (9),GARZULINO MARC (12),GENTILI ALESSIO (8),GHEORGHE DALIA-MARIANA (6),GIOVANNONI ANITA (16),GIOVANNONI GERARD (9),GRANATA GOLDMAN SERGE (6),GRINDA (9),GROPPETTI SILVIA (9),GROSSO GIUSEPPE (9),GULIELMANA - ANNONI MARILENA (6),JANNIC CHARLES (68),JNF-CFM (18),JONHSON (367),KAST-LANG HARMONY (9),KOLLER MARINA (30),LACHKAR ROGER (7),LANTERI THERESE (7),LES VALLONS (61),LEVA (6),LINDSTRAND ERIC (9),LOMBARDI BATTAGLINI (61),MAK INVEST (44),MARCAM 2 (9),MARCHAL FRANCOIS (9),MARGERY ET/OU MME FARGEAREL (9),MARINI LONGHI MARCELLA (7),MARRONE LOUIS (9),MARTELLI PAOLO (8),MARTIN HENRI (9),MARTOTTO GIAN CARLO (83),MATHIEU PATRICK (9),MATTEI MONIQUE (9),MAUGUE MIREILLE (9),MAZUER PIERRE (9),MECATTI JACQUES (18),MER ET SILENCE. (6),MEZZADRI DANIELE (7),MORI GIOVANNA (61),MORIGGI ANGELO (14),MORO DOMENICO (7),NAPOLI MARIA ROSARIA (6),NAZAROV PAVEL (24),NEVEU ADELIN (12),NOVION PATRICK (7),NUZILLARD ANDRE (9),OLIVERO PIER GIORGIO (9),OLMEDA DELLA POSTA (14),ONGANIA JEAN (23),OSIMO ANTONIO (6),OSIR (12),OVERALL S.A.S. DI MERLANO GIAN (6),PALA (16),PARIENTE (9),PAROLA (16),PASCUCCI SYLVIE (7),PASSERON ELISABETH (9),PASTORELLO FRANCO (9),PAVANI RICCARDO (12),PAYA (16),PECCHIOLI NATHALIE (18),PERROZZI FABIO (7),PERUGIA GIULIO (9),PIGGOTT CRISPIAN (16),PILATO VINCENT (127),PINHAS GINETTE (41),PLANET FRANCOIS (18),POLO - PERUCCHIN GIOVANNA (61),POLVERINI SONIA (63),PORCHER RUDY (8),PROTIN HENRI (12),QUAGLIA (9),RAPISARDA DOMENICO (7),RAVERA LAURA (8),RENUIT FRANCOIS (7),RIZZI MARCO (6),ROSSI ROVERO AUGUSTA (247),ROUSSE / CEVASCO (8),ROUSSEL GUY (9),ROYAL LUXEMBOURG (9),RUTIGLIANO GIUSEPPE (7),SACHET (7),SANANES (6),SARTOR CESARE- NICOLIN MANUELA (12),SASSO PAOLA (44),SCOFFIE GINETTE (18),SEMENYAKA ALEXANDRE (503),SICILIA GIUSEPPE (9),SIROCCO (9),SOCI MARINO (12),SOULET PIERRE (16),SOURICEAUX (12),SQUILLACE EDUARDO (6),STURLESE CAPITOLO CLARA (41),TASSERY (7),TESTONI GIULIO (9),TONSO EMMANUELLA (12),TROJMAN PROSPER (9),VALTORTA GUAZZONI IRMA (119),VENTURINO SILVANO (59),VIALATTE JEAN-MAX (6),VISMARA ROBERTA (8),VNS (87),WARSON SILHAN (59),ZAMBONI NICOLETTE (7),ZAULI STEFANO (61),ZUCCHINI BIANCO (8) Représentant 5114 / 10000 Tantièmes

Personnes arrivées en cours d'assemblée : BERARD ALBERT (479),CML-APPART-RESORT (18),LEBLANC CHRISTIAN (134),LEONARD (18),LEONARD JACQUELINE (111),LEONARD LIONEL (76),MASOLA (41),PEDOUSSAUT OU MME DAUGREILH (41),ROSSI GIORGIA (25),SALMON CLAUDE (59),SANS CHAINE (130) Représentant 1132 / 10000 Tantièmes

X

BB

AS

BB

2

RESULTAT DES VOTES

1. Nomination du Président de séance, des scrutateurs, et du secrétaire. (art 24)

Président de séance : M. ADENOT se présente

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16), ADENOT Serge (9), ADEVAH-POEUF Elise (9), AKSAKOFF Catherine (9), ALBONICO (415), ARCHETTI MAESTRI Massimo (61), BARONNIES PATRIMOINE (9), BELLONI FERRARI Francesco (38), BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44), BOSCARINO (9), BOTTINO Mauro (16), BOVY Christiane (9), BUTON Marie-France (9), CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44), CEPHIRA (7), CINQUEMANI Giuseppe (16), CINQUIN Bernard (70), CUHACIYAN (242), DADONE Michel (6), DE NICOLELLIS Daniela (8), DE NICOLELLIS Francesco (64), DESYEUX Jean-Luc (9), DOSSI Francesco (9), DUMINIL BICCHI Pascale (9), FERRARI et BACCHILEGA (59), FLESER Nicolas (52), FORLEN Georges (8), FORNASERO Robert (9), GADY Gérard (59), GAI Massimo (7), GAMBA Renato (16), GARNIER Marie Agnes (9), GAZZANO Leone et/ou Maria (109), GAZZANO Raffaella (7), GAZZANO Renato (9), HADDAD et Mme BOURRELY (7), IACOMUZIO Romeo (59), INTILI Maria (9), JASA - CHOTARD Marinette (32), JOLICLERC (9), JOLIMMO (24), KAUFFMANN - COHEN (101), KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9), LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321), LEROY J. (9), MARGUET Daniel et/ou Josette (14), MICHELI-FLORIO Anna Maria (121), NILSSON Hans (14), PERICO Elisa (76), PERRIER Noëlie (9), RAMAPARK (200), REBUFFEL Michel (16), ROUX Arlette (308), SACHA (16), SCARSI Giuseppe (9), SCHAPIRA Jean Pierre (6), SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398), SPEZZATTI Laurence (7), SUREMA C/O M. BORIES (469), THERON Maryvonne (9), TROIS B EUROPE (12), VALENCOT Roland (9) Représentant 3754 / 3754 Tantièmes

- Se sont abstenus :

Néant

- Ont voté contre :

Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

Premier scrutateur : M. BORIES se présente

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16), ADENOT Serge (9), ADEVAH-POEUF Elise (9), AKSAKOFF Catherine (9), ALBONICO (415), ARCHETTI MAESTRI Massimo (61), BARONNIES PATRIMOINE (9), BELLONI FERRARI Francesco (38), BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44), BOSCARINO (9), BOTTINO Mauro (16), BOVY Christiane (9), BUTON Marie-France (9), CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44), CEPHIRA (7), CINQUEMANI Giuseppe (16), CINQUIN Bernard (70), CUHACIYAN (242), DADONE Michel (6), DE NICOLELLIS Daniela (8), DE NICOLELLIS Francesco (64), DESYEUX Jean-Luc (9), DOSSI Francesco (9), DUMINIL BICCHI Pascale (9), FERRARI et BACCHILEGA (59), FLESER Nicolas (52), FORLEN Georges (8), FORNASERO Robert (9), GADY Gérard (59), GAI Massimo (7), GAMBA Renato (16), GARNIER Marie Agnes (9), GAZZANO Leone et/ou Maria (109), GAZZANO Raffaella (7), GAZZANO Renato (9), HADDAD et Mme BOURRELY (7), IACOMUZIO Romeo (59), INTILI Maria (9), JASA - CHOTARD Marinette (32), JOLICLERC (9), JOLIMMO (24), KAUFFMANN - COHEN (101), KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9), LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321), LEROY J. (9), MARGUET Daniel et/ou Josette (14), MICHELI-FLORIO Anna Maria (121), NILSSON Hans (14), PERICO Elisa (76), PERRIER Noëlie (9), RAMAPARK (200), REBUFFEL Michel (16), ROUX



Arlette (308) , SACHA (16) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 3754 / 3754 Tantièmes

- Se sont abstenus :

Néant

- Ont voté contre :

Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

Deuxième scrutateur : M. BIESBROUCK se présente

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , IACOMUZIO Romeo (59) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 3754 / 3754 Tantièmes

- Se sont abstenus :

Néant

- Ont voté contre :

Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

Secrétaire : Mme SALMON (ACS) se présente

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6)

, DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , IACOMUZIO Romeo (59) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noelie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 3754 / 3754 Tantièmes

- Se sont abstenus :
Néant

- Ont voté contre :
Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

2. Approbation des comptes de l'exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018. Quitus à donner au syndic. Nomination des vérificateurs aux comptes. (art 24)

Le conseil syndical intervient et fait un compte rendu de ses éventuelles observations auprès des Copropriétaires. Rapport d'activité 2017-2018 joint.

L'assemblée générale après avoir examiné les documents comptables joints à la convocation, approuve les comptes et la répartition de l'exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018.

- Ont voté pour :
15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , IACOMUZIO Romeo (59) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noelie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 3754 / 3754 Tantièmes

- Se sont abstenus :
Néant

- Ont voté contre :
Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

L'assemblée générale décide de donner quitus plein, entier et sans réserve au Syndic, AZUR CONSEIL SALMON pour sa gestion administrative et financière pour la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , IACOMUZIO Romeo (59) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 3754 / 3754 Tantièmes

- Se sont abstenus :
Néant

- Ont voté contre :
Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

Le conseil syndical est nommé pour la prochaine vérification des comptes.

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , IACOMUZIO Romeo (59) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN

6

(101) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 3754 / 3754 Tantièmes

- Se sont abstenus :
Néant

- Ont voté contre :
Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

3. Décision à prendre de solder le compte « anciens copropriétaires » en le créditant sur les dépenses de l'exercice 2018. (art 24)

L'assemblée générale, après en avoir discuté, décide de solder le compte « anciens copropriétaires » en le créditant sur les dépenses de l'exercice 2018 pour un montant de 15 372,74 €.

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , NILSSON Hans (14) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 3355 / 3355 Tantièmes

- Se sont abstenus :

BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , IACOMUZIO Romeo (59) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) Représentant 399 / 3355 Tantièmes

- Ont voté contre :
Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

4. Décision à prendre de modifier la date de clôture de l'exercice du 31 mars 2019 au 31 décembre 2018 pour être en année civile, le prochain exercice sera de 9 mois pour rattraper le décalage. (art 24)

The image shows four handwritten signatures or initials in blue ink. From left to right: a stylized signature, the initials 'TB', the initials 'AB', and the initials 'AB' with a small '7' written above them.

L'assemblée générale, après en avoir discuté, décide de modifier la date de clôture de l'exercice du 31 mars 2019 au 31 décembre 2018 pour être en année civile, le prochain exercice sera de 09 mois pour rattraper le décalage, il sera déduit un trimestre au budget.

- Sont arrivés en cours du vote :

LEONARD JACQUELINE , LEONARD LIONEL , LEONARD Représentant 205 / 10000 Tantièmes
Le nombre de tantièmes des présents est désormais de :3959 Tantièmes

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPEL CHIAPELLO Marie Louise (9) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEONARD (18) , LEONARD Jacqueline (111) , LEONARD Lionel (76) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , NILSSON Hans (14) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 3560 / 3560 Tantièmes

- Se sont abstenus :

BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , IACOMUZIO Romeo (59) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) Représentant 399 / 3560 Tantièmes

- Ont voté contre :

Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

5. Prévisions budgétaires et appels de fonds correspondants à la somme de 170 000,00 € pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019. (art 24)

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel arrêté à la somme de 170 000,00 € pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Il est décidé que les appels de fonds correspondant à ces prévisions budgétaires s'effectueront au 1er des mois de janvier, d'avril, juillet et octobre 2019.

- Sont arrivés en cours du vote :

SANS CHAINE , SALMON CLAUDE , BERARD ALBERT , ROSSI GIORGIA , CML-APPART-RESORT , MASOLA , PEDOUSSAUT OU MME DAUGREILH , LEBLANC CHRISTIAN Représentant 927 / 10000 Tantièmes

Le nombre de tantièmes des présents est désormais de :4886 Tantièmes

- Ont voté pour :



15 DE FRANCE (16), ADENOT Serge (9), ADEVAH-POEUF Elise (9), AKSAKOFF Catherine (9), ALBONICO (415), ARCHETTI MAESTRI Massimo (61), BARONNIES PATRIMOINE (9), BELLONI FERRARI Francesco (38), BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44), BERARD Albert (479), BOSCARINO (9), BOTTINO Mauro (16), BOVY Christiane (9), BUTON Marie-France (9), CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44), CEPHIRA (7), CINQUEMANI Giuseppe (16), CINQUIN Bernard (70), CML-APPART-RESORT (18), CUHACIYAN (242), DADONE Michel (6), DE NICOLELLIS Daniela (8), DE NICOLELLIS Francesco (64), DESYEUX Jean-Luc (9), DOSSI Francesco (9), DUMINIL BICCHI Pascale (9), FERRARI et BACCHILEGA (59), FLESER Nicolas (52), FORLEN Georges (8), FORNASERO Robert (9), GADY Gérard (59), GAI Massimo (7), GAMBIA Renato (16), GARNIER Marie Agnes (9), GAZZANO Leone et/ou Maria (109), GAZZANO Raffaella (7), GAZZANO Renato (9), HADDAD et Mme BOURRELY (7), IACOMUZIO Romeo (59), INTILI Maria (9), JASA - CHOTARD Marinette (32), JOLICLERC (9), JOLIMMO (24), KAUFFMANN - COHEN (101), KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9), LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321), LEBLANC Christian (134), LEONARD (18), LEONARD Jacqueline (111), LEONARD Lionel (76), LEROY J. (9), MARGUET Daniel et/ou Josette (14), MASOLA (41), MICHELI-FLORIO Anna Maria (121), NILSSON Hans (14), PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (41), PERICO Elisa (76), PERRIER Noëlie (9), RAMAPARK (200), REBUFFEL Michel (16), ROSSI Giorgia (25), ROUX Arlette (308), SACHA (16), SALMON Claude (59), SANS CHAINE (130), SCARSI Giuseppe (9), SCHAPIRA Jean Pierre (6), SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398), SPEZZATTI Laurence (7), SUREMA C/O M. BORIES (469), THERON Maryvonne (9), TROIS B EUROPE (12), VALENCOT Roland (9) Représentant 4886 / 4886 Tantièmes

- Se sont abstenus :
Néant

- Ont voté contre :
Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

6. Décision à prendre sur le montant à appeler pour le fonds travaux. (art 24)

L'assemblée générale informe de l'obligation d'approvisionner le fonds de travaux énoncée à l'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965, décide de fixer à 8500,00 € en vue de faire face à des travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et des éléments d'équipement commun.

Il sera procédé à des appels de fonds spéciaux pour ce plan épargne copropriété, en charges communes générales aux dates suivantes : 1er des mois de janvier, d'avril, juillet et octobre 2019.

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16), ADENOT Serge (9), ADEVAH-POEUF Elise (9), AKSAKOFF Catherine (9), ALBONICO (415), ARCHETTI MAESTRI Massimo (61), BARONNIES PATRIMOINE (9), BELLONI FERRARI Francesco (38), BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44), BERARD Albert (479), BOSCARINO (9), BOTTINO Mauro (16), BOVY Christiane (9), BUTON Marie-France (9), CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44), CEPHIRA (7), CINQUEMANI Giuseppe (16), CINQUIN Bernard (70), CML-APPART-RESORT (18), CUHACIYAN (242), DADONE Michel (6), DE NICOLELLIS Daniela (8), DE NICOLELLIS Francesco (64), DESYEUX Jean-Luc (9), DOSSI Francesco (9), DUMINIL BICCHI Pascale (9), FERRARI et BACCHILEGA (59), FLESER Nicolas (52), FORLEN Georges (8), FORNASERO Robert (9), GADY Gérard (59), GAI Massimo (7), GAMBIA Renato (16), GARNIER Marie Agnes (9), GAZZANO Leone et/ou Maria (109), GAZZANO Raffaella (7), GAZZANO Renato (9), HADDAD et Mme BOURRELY (7), IACOMUZIO Romeo (59), INTILI Maria (9), JASA - CHOTARD Marinette (32), JOLICLERC (9), JOLIMMO (24), KAUFFMANN - COHEN (101), KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9), LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321), LEBLANC Christian (134), LEONARD (18), LEONARD Jacqueline (111), LEONARD Lionel (76), LEROY J. (9),

MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , MASOLA (41) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) , PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (41) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROSSI Giorgia (25) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SALMON Claude (59) , SANS CHAINE (130) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 4886 / 4886 Tantièmes

- Se sont abstenus :
Néant

- Ont voté contre :
Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

7. Décision à prendre de procéder aux travaux de remplacement des collecteurs eau mixte, rapport INGESPIM, devis AQ'HOME et AXIMA joints, autres devis en attente. (art 24)

Cette résolution ne concerne que les copropriétaires participant à la clé 003: CHARGES CLIMATISATION

L'assemblée générale décide de procéder aux travaux de remplacement des collecteurs eau mixte, d'un montant de 218 000,00 €.

La commande de travaux sera effectuée dès réception des fonds.

Le suivi et les rendez-vous de chantier seront facturés au temps passé, selon le barème d'honoraires.

Il sera procédé à des appels de fonds spéciaux pour ces travaux, en charges climatisation aux dates suivantes : 1er janvier, 1er avril et 1er septembre 2019.

- Ont voté pour :

ALBONICO (200) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (24) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (20) , BERARD Albert (164) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (20) , CINQUIN Bernard (27) , CUHACIYAN (76) , DE NICOLELLIS Francesco (29) , FERRARI et BACCHILEGA (24) , FLESER Nicolas (20) , GADY Gérard (24) , GAZZANO Leone et/ou Maria (48) , IACOMUZIO Romeo (24) , KAUFFMANN - COHEN (47) , LEBLANC Christian (41) , LEONARD Jacqueline (40) , LEONARD Lionel (30) , MASOLA (20) , PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (20) , PERICO Elisa (38) , ROUX Arlette (91) , SALMON Claude (24) , SANS CHAINE (44) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (118) , SUREMA C/O M. BORIES (223) Représentant 1436 / 1568 Tantièmes

- Se sont abstenus :
Néant

- Ont voté contre :

LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (92) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (40) Représentant 132 / 1568 Tantièmes

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution n° 7 bis : Si le vote est positif à la question N°7, décision à prendre concernant les honoraires du syndic s'élevant à 2,5 % HT et correspondant au suivi administratif, financier et comptable des travaux. (art 24)



L'assemblée générale des copropriétaires après avoir discuté, suite au vote positif à la question N° 7, accepte les honoraires du syndic s'élevant à 1,75 % HT sur le montant HT des travaux et correspondant au suivi administratif, financier et comptable des travaux.

- Ont voté pour :

ALBONICO (200) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (24) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (20) , BERARD Albert (164) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (20) , CINQUIN Bernard (27) , CUHACIYAN (76) , DE NICOLELLIS Francesco (29) , FERRARI et BACCHILEGA (24) , FLESER Nicolas (20) , GADY Gérard (24) , GAZZANO Leone et/ou Maria (48) , IACOMUZIO Romeo (24) , KAUFFMANN - COHEN (47) , LEBLANC Christian (41) , LEONARD Jacqueline (40) , LEONARD Lionel (30) , MASOLA (20) , PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (20) , PERICO Elisa (38) , ROUX Arlette (91) , SALMON Claude (24) , SANS CHAINE (44) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (118) , SUREMA C/O M. BORIES (223) Représentant 1436 / 1568 Tantièmes

- Se sont abstenus :

Néant

- Ont voté contre :

LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (92) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (40) Représentant 132 / 1568 Tantièmes

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution n° 7 ter : Si le vote est positif à la question N°7, décision à prendre de confier au conseil syndical le choix définitif de l'entreprise qui procédera aux travaux de remplacement des collecteurs eau mixte.

Sans objet, le choix devant être fait à la prochaine assemblée générale.

8. Décision à prendre de procéder aux travaux de remise en état des éléments de la chaufferie selon le rapport INGESPIM, devis AQ'HOME et AXIMA joints. (art 24)

L'assemblée générale décide de procéder aux travaux de remise en état des éléments de la chaufferie selon le rapport INGESPIM : remplacement des 4 vannes 1/4 tours change over, le calorifugeage du départ d'eau chaude sanitaire, le détartrage de l'échangeur d'eau chaude sanitaire, le remplacement des ballons et la pose des schémas sur les installations, suivant la proposition de..., d'un montant de ...€.

La commande de travaux sera effectuée dès réception des fonds.

Le suivi et les rendez-vous de chantier seront facturés au temps passé, selon le barème d'honoraires.

Il sera procédé à des appels de fonds spéciaux pour ces travaux, en charges climatisation aux dates suivantes :

- Ont voté pour :

PERICO Elisa (38) Représentant 38 / 1568 Tantièmes

- Se sont abstenus :

Néant

- Ont voté contre :

ALBONICO (200) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (24) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (20) , BERARD Albert (164) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (20) , CINQUIN Bernard (27) , CUHACIYAN (76) , DE NICOLELLIS Francesco (29) , FERRARI et BACCHILEGA (24) , FLESER Nicolas (20) , GADY Gérard (24) , GAZZANO Leone et/ou Maria (48) , IACOMUZIO Romeo (24) , KAUFFMANN - COHEN (47) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (92) , LEBLANC Christian (41) , LEONARD Jacqueline (40) , LEONARD Lionel (30) , MASOLA (20) , MICHELI-FLORIO

Anna Maria (40) , PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (20) , ROUX Arlette (91) , SALMON Claude (24) , SANS CHAINE (44) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (118) , SUREMA C/O M. BORIES (223) Représentant 1530 / 1568 Tantièmes

En conséquence de quoi cette résolution est refusée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution n° 8 bis : Si le vote est positif à la question N°8, décision à prendre concernant les honoraires du syndic s'élevant à 2,5 % HT et correspondant au suivi administratif, financier et comptable des travaux. (art 24)

Sans objet.

Résolution n° 8 ter : Si le vote est positif à la question N°8, décision à prendre de confier au conseil syndical le choix définitif de l'entreprise qui procédera de remplacement des 4 vannes 1/4 tours change over, de calorifugeage du départ d'eau chaude sanitaire, de détartrage de l'échangeur d'eau chaude sanitaire, de remplacement des ballons et de pose des schémas sur les installations. (art 25)

Sans objet.

Cette résolution ne fait pas l'objet d'un vote.

9. Décision à prendre de procéder aux travaux de réfection du tableau électrique de la chaufferie, devis AXIMA, AQ'HOME et GARRAUD joints. (art 24)

Cette résolution ne concerne que les copropriétaires participant à la clé 003: CHARGES CLIMATISATION.

Cette résolution ayant déjà été votée lors de la dernière assemblée générale il n'est pas procéder à un nouveau vote.

Résolution n° 9 bis : Si le vote est positif à la question N°9, décision à prendre concernant les honoraires du syndic s'élevant à 2,5 % HT et correspondant au suivi administratif, financier et comptable des travaux. (Article 24)

Sans objet.

10. Décision à prendre de procéder aux travaux de remplacement de la porte de garage de sortie, devis 06 FEMETURES et AEF joints. (art 24)

Cette résolution ne concerne que les copropriétaires participant à la clé 047: CHARGES COMMUNES PARKINGS

L'assemblée générale décide de procéder aux travaux de remplacement de la porte de garage de sortie pour un montant maximum de 5500,00 €.

Il sera demandé un devis à MICROMATIX et d'autre pour avoir une porte silencieuse sans diminuer le passage pour les véhicules.

La commande de travaux sera effectuée dès réception des fonds.

Le suivi et les rendez-vous de chantier seront facturés au temps passé, selon le barème d'honoraires.

Il sera procédé à des appels de fonds spéciaux pour ces travaux, en charges communes parkings aux dates suivantes : 1er janvier 2019.

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (36) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BERARD Albert (18) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CML-APPART-RESORT (18) ,

12

CUHACIYAN (9) , DADONE Michel (6) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FLESER Nicolas (9) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (7) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LEBLANC Christian (8) , LEONARD (18) , LEONARD Lionel (9) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , NILSSON Hans (14) , PERRIER Noelie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROSSI Giorgia (25) , ROUX Arlette (18) , SACHA (16) , SANS CHAINE (9) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (18) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (45) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9)
Représentant 929 / 938 Tantièmes

- Se sont abstenus :
Néant

- Ont voté contre :
LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (9) Représentant 9 / 938 Tantièmes

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution n° 10 bis : Si le vote est positif à la question N°10, décision à prendre concernant les honoraires du syndic s'élevant à 2,5 % HT et correspondant au suivi administratif, financier et comptable des travaux. (art 24)

L'assemblée générale des copropriétaires après avoir discuté, suite au vote positif à la question N° 10, accepte les honoraires du syndic s'élevant à 2,5 % HT et correspondant au suivi administratif, financier et comptable des travaux.

- Ont voté pour :
15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (36) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BERARD Albert (18) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CML-APPART-RESORT (18) , CUHACIYAN (9) , DADONE Michel (6) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FLESER Nicolas (9) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (7) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LEBLANC Christian (8) , LEONARD (18) , LEONARD Lionel (9) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , NILSSON Hans (14) , PERRIER Noelie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROSSI Giorgia (25) , ROUX Arlette (18) , SACHA (16) , SANS CHAINE (9) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (18) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (45) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 929 / 938 Tantièmes

- Se sont abstenus :
Néant

- Ont voté contre :
LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (9) Représentant 9 / 938 Tantièmes



En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

11. Décision à prendre de procéder à un diagnostic et à la remise en état des éléments de sécurité incendie, devis BROVIA et PACA SUD EST joints, autres d devis en attente. (art 24)

L'assemblée générale décide de procéder aux travaux de remise en état des éléments de sécurité incendie : remplacement des blocs de secours, remplacement des bacs à sable + Sable, plan d'évacuation incendie, remplacement centrale incendie, remplacement extincteurs et remplacement de la centrale CO2, d'un montant de 30300,00 €.

L'assemblée générale décide de donner mission àde réaliser un diagnostic des installations relatives au système de sécurité incendie pour un montant de€. Ce diagnostic a été commandé par le syndic en accord avec le conseil syndical auprès d'ADI.

La commande de travaux sera effectuée immédiatement compte tenu du risque lié à cette question.

Il sera procédé à des appels de fonds spéciaux pour ces travaux, en charges communes générales aux dates suivantes : 1er janvier 2019.

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , BERARD Albert (479) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CML-APPART-RESORT (18) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , IACOMUZIO Romeo (59) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEBLANC Christian (134) , LEONARD (18) , LEONARD Jacqueline (111) , LEONARD Lionel (76) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , MASOLA (41) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) , PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (41) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROSSI Giorgia (25) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SALMON Claude (59) , SANS CHAINE (130) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9)
Représentant 4886 / 4886 Tantièmes

- Se sont abstenus :

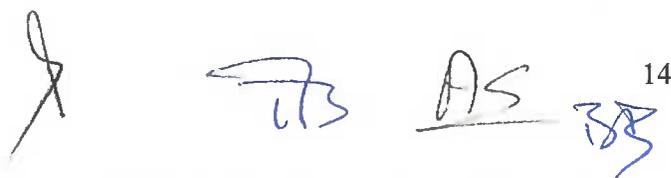
Néant

- Ont voté contre :

Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution n° 11 bis : Si le vote est positif à la question N°11, décision à prendre concernant les honoraires du syndic s'élevant à 2,5 % HT et correspondant au suivi administratif, financier et comptable des travaux. (art 24)

 14

L'assemblée générale des copropriétaires après avoir discuté, suite au vote positif à la question N° 11, accepte les honoraires du syndic s'élevant à 2,5 % HT et correspondant au suivi administratif, financier et comptable des travaux.

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16), ADENOT Serge (9), ADEVAH-POEUF Elise (9), AKSAKOFF Catherine (9), ALBONICO (415), ARCHETTI MAESTRI Massimo (61), BARONNIES PATRIMOINE (9), BELLONI FERRARI Francesco (38), BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44), BERARD Albert (479), BOSCARINO (9), BOTTINO Mauro (16), BOVY Christiane (9), BUTON Marie-France (9), CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44), CEPHIRA (7), CINQUEMANI Giuseppe (16), CINQUIN Bernard (70), CML-APPART-RESORT (18), CUHACIYAN (242), DADONE Michel (6), DE NICOLELLIS Daniela (8), DE NICOLELLIS Francesco (64), DESYEUX Jean-Luc (9), DOSSI Francesco (9), DUMINIL BICCHI Pascale (9), FERRARI et BACCHILEGA (59), FLESER Nicolas (52), FORLEN Georges (8), FORNASERO Robert (9), GADY Gérard (59), GAI Massimo (7), GAMBA Renato (16), GARNIER Marie Agnes (9), GAZZANO Leone et/ou Maria (109), GAZZANO Raffaella (7), GAZZANO Renato (9), HADDAD et Mme BOURRELY (7), IACOMUZIO Romeo (59), INTILI Maria (9), JASA - CHOTARD Marinette (32), JOLICLERC (9), JOLIMMO (24), KAUFFMANN - COHEN (101), KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9), LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321), LEBLANC Christian (134), LEONARD (18), LEONARD Jacqueline (111), LEONARD Lionel (76), LEROY J. (9), MARGUET Daniel et/ou Josette (14), MASOLA (41), MICHELI-FLORIO Anna Maria (121), NILSSON Hans (14), PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (41), PERICO Elisa (76), PERRIER Noëlie (9), RAMAPARK (200), REBUFFEL Michel (16), ROSSI Giorgia (25), ROUX Arlette (308), SACHA (16), SALMON Claude (59), SANS CHAINE (130), SCARSI Giuseppe (9), SCHAPIRA Jean Pierre (6), SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398), SPEZZATTI Laurence (7), SUREMA C/O M. BORIES (469), THERON Maryvonne (9), TROIS B EUROPE (12), VALENCOT Roland (9)
Représentant 4886 / 4886 Tantièmes

- Se sont abstenus :

Néant

- Ont voté contre :

Néant

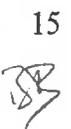
En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution n° 11 ter : Si le vote est positif à la question N°11, décision à prendre de confier au conseil syndical le choix définitif de l'entreprise qui procédera à un diagnostic et à la remise en état des éléments de sécurité incendie. (art 25)

L'assemblée générale décide de confier au conseil syndical le choix définitif de l'entreprise qui procédera à un diagnostic et à la remise en état des éléments de sécurité incendie.

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16), ADENOT Serge (9), ADEVAH-POEUF Elise (9), AKSAKOFF Catherine (9), ALBONICO (415), ARCHETTI MAESTRI Massimo (61), BARONNIES PATRIMOINE (9), BELLONI FERRARI Francesco (38), BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44), BERARD Albert (479), BOSCARINO (9), BOTTINO Mauro (16), BOVY Christiane (9), BUTON Marie-France (9), CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44), CEPHIRA (7), CINQUEMANI Giuseppe (16), CINQUIN Bernard (70), CML-APPART-RESORT (18), CUHACIYAN (242), DADONE Michel (6), DE NICOLELLIS Daniela (8), DE NICOLELLIS Francesco (64), DESYEUX Jean-Luc (9), DOSSI Francesco (9), DUMINIL BICCHI Pascale (9), FERRARI et BACCHILEGA (59), FLESER Nicolas (52), FORLEN Georges (8), FORNASERO Robert (9), GADY Gérard (59), GAI Massimo (7), GAMBA Renato (16), GARNIER



15

Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , IACOMUZIO Romeo (59) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEBLANC Christian (134) , LEONARD (18) , LEONARD Jacqueline (111) , LEONARD Lionel (76) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , MASOLA (41) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) , PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (41) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROSSI Giorgia (25) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SALMON Claude (59) , SANS CHAINE (130) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 4886 / 4886 Tantièmes

- Se sont abstenus :
Néant

- Ont voté contre :
Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

12. Décision à prendre de procéder au remplacement des néons actuels dans les parkings par des LED, devis ALL ELEC et ANTEA joints. (art 24)

Cette résolution ne concerne que les copropriétaires participant à la clé 047: CHARGES COMMUNES PARKINGS

L'assemblée générale décide de procéder aux travaux au remplacement des néons actuels dans les parkings par des LED, selon la proposition de..... d'un montant de €.

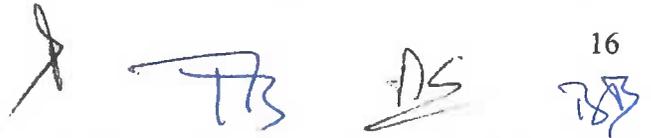
La commande de travaux sera effectuée dès réception des fonds.

Il sera procédé à des appels de fonds spéciaux pour ces travaux, en charges communes parkings aux dates suivantes :

- Ont voté pour :
15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , BUTON Marie-France (9) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FLESER Nicolas (9) , GAI Massimo (7) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (7) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , RAMAPARK (200) , SACHA (16) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (45) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 469 / 938 Tantièmes

- Se sont abstenus :
Néant

- Ont voté contre :
AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (36) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BERARD Albert (18) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CML-APPART-RESORT (18) , CUHACIYAN (9) , DADONE Michel (6) , DESYEUX Jean-Luc (9) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GAMBA Renato (16) , INTILI Maria (9) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (9) , LEBLANC Christian (8) , LEONARD (18) , LEONARD Lionel (9) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , NILSSON Hans (14) ,



PERRIER Noëlie (9) , REBUFFEL Michel (16) , ROSSI Giorgia (25) , ROUX Arlette (18) , SANS CHAINE (9) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (18) , THERON Maryvonne (9) Représentant 469 / 938 Tantièmes

En conséquence de quoi cette résolution est refusée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution n° 12 bis : Si le vote est positif à la question N°12, décision à prendre concernant les honoraires du syndic s'élevant à 2,5 % HT et correspondant au suivi administratif, financier et comptable des travaux. (art 24)

Sans objet.

Cette résolution ne fait pas l'objet d'un vote.

13. Décision à prendre de procéder aux travaux de réfection des étanchéités des lots ci-dessous indiqués, devis CEG joint, autres devis en attente. (art 24)

Le syndic présente les devis de 06 Etanche pour un montant global de 128 788,66 €.

L'assemblée générale décide de procéder aux travaux de réfection de l'étanchéité des terrasses des lots N°12 au 5^{ème} étage, N°15 au 6^{ème} étage et N°17 au 7^{ème} étage, pour un montant maximum de 128 800,00 €.

Il sera souscrit une assurance dommage ouvrage pour un montant de 2215,00 €.

Il est rappelé que les revêtements de sol des terrasses sont à la charge exclusive des copropriétaires, un courrier individuel sera adressé aux trois copropriétaires pour leur indiquer le montant à leur charge.

D'autres devis seront demandés pour ces travaux avec garantie décennale et respect de l'harmonie des sols.

La commande de travaux sera effectuée dès réception des fonds.

Il sera procédé à des appels de fonds spéciaux pour ces travaux, en charges communes générales aux dates suivantes : 1er janvier 2019.

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , BERARD Albert (479) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CML-APPART-RESORT (18) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , IACOMUZIO Romeo (59) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPEL CHIAPELLO Marie Louise (9) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEBLANC Christian (134) , LEONARD (18) , LEONARD Jacqueline (111) , LEONARD Lionel (76) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , MASOLA (41) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) , PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (41) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROSSI Giorgia (25) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SALMON Claude (59) , SANS CHAINE (130) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 4886 / 4886 Tantièmes

- Se sont abstenus :

Néant

- Ont voté contre :

Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution n° 13 bis : Si le vote est positif à la question N°13, décision à prendre concernant les honoraires du syndic s'élevant à 2,5 % HT et correspondant au suivi administratif, financier et comptable des travaux. (art 24)

L'assemblée générale des copropriétaires après avoir discuté, suite au vote positif à la question N° 13, accepte les honoraires du syndic s'élevant à 1,75 % HT et correspondant au suivi administratif, financier et comptable des travaux.

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , BERARD Albert (479) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CML-APPART-RESORT (18) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , IACOMUZIO Romeo (59) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEBLANC Christian (134) , LEONARD (18) , LEONARD Jacqueline (111) , LEONARD Lionel (76) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , MASOLA (41) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) , PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (41) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROSSI Giorgia (25) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SALMON Claude (59) , SANS CHAINE (130) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 4886 / 4886 Tantièmes

- Se sont abstenus :

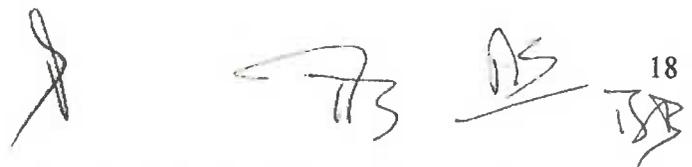
Néant

- Ont voté contre :

Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution n° 13 ter : Si le vote est positif à la question N°13, décision à prendre de confier au conseil syndical le choix définitif de l'entreprise qui procédera aux travaux de réfection de l'étanchéité des terrasses des lots N°12 au 5^{ème} étage, N°15 au 6^{ème} étage et N°17 au 7^{ème} étage. (art 25)

 18

L'assemblée générale décide de confier au conseil syndical le choix définitif de l'entreprise qui procédera aux travaux de réfection de l'étanchéité des terrasses des lots N°12 au 5^{ème} étage, N°15 au 6^{ème} étage et N°17 au 7^{ème} étage.

Le conseil syndical valide les devis de 06 ETANCHE et discutera la négociation du prix pour les trois terrasses en mêmes temps.

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , BERARD Albert (479) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CML-APPART-RESORT (18) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBIA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) , IACOMUZIO Romeo (59) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEBLANC Christian (134) , LEONARD (18) , LEONARD Jacqueline (111) , LEONARD Lionel (76) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , MASOLA (41) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) , PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (41) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROSSI Giorgia (25) , ROUX Arlette (308) , SACHA (16) , SALMON Claude (59) , SANS CHAINE (130) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 4886 / 10000 Tantièmes

- Se sont abstenus :

Néant

- Ont voté contre :

Néant

La majorité requise n'étant pas atteinte, la résolution est refusée.

***** Modification des règles de majorité (Art 25.1) *****

La résolution étant refusée mais recueillant le tiers des voix, l'Assemblée Générale décide de revoter à la majorité de l'article 24 (Majorité simple)

- Ont voté pour :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , BERARD Albert (479) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CML-APPART-RESORT (18) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBIA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) ,

19

GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) ,
IACOMUZIO Romeo (59) , INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9)
, JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) ,
LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , LEBLANC Christian (134) , LEONARD (18) ,
LEONARD Jacqueline (111) , LEONARD Lionel (76) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou
Josette (14) , MASOLA (41) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) ,
PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (41) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) ,
RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROSSI Giorgia (25) , ROUX Arlette (308) , SACHA
(16) , SALMON Claude (59) , SANS CHAINE (130) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre
(6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M.
BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9)
Représentant 4886 / 4886 Tantièmes

- Se sont abstenus :

Néant

- Ont voté contre :

Néant

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

14. A la demande de M. MORRIS et de M. CAVALIE, décision à prendre de procéder aux travaux d'installation d'une grille supplémentaire devant les portes d'entrées actuelles, devis CARLETTO, PACA SERRURES et ALL ELEC joins. (art 25)

L'assemblée générale décide de procéder aux travaux d'installation d'une grille supplémentaire devant les portes d'entrée actuelles, selon la proposition de d'un montant de €.

La commande de travaux sera effectuée dès réception des fonds.

Le suivi et les rendez-vous de chantier seront facturés au temps passé, selon le barème d'honoraires.

Il sera procédé à des appels de fonds spéciaux pour ces travaux, en charges communes générales aux dates suivantes :

- Ont voté pour :

BEN SAID et/ou M. CAVALIE (44) , CAVALIE et/ou M. BEN SAID (44) , DE NICOLELLIS Daniela (8) , DE NICOLELLIS Francesco (64) , FERRARI et BACCHILEGA (59) , IACOMUZIO Romeo (59) , LAVANGA -M.et/ou Mme LAVANGA V (321) , MICHELI-FLORIO Anna Maria (121) , NILSSON Hans (14) , ROUX Arlette (308) Représentant 1042 / 10000 Tantièmes

- Se sont abstenus :

Néant

- Ont voté contre :

15 DE FRANCE (16) , ADENOT Serge (9) , ADEVAH-POEUF Elise (9) , AKSAKOFF Catherine (9) , ALBONICO (415) , ARCHETTI MAESTRI Massimo (61) , BARONNIES PATRIMOINE (9) , BELLONI FERRARI Francesco (38) , BERARD Albert (479) , BOSCARINO (9) , BOTTINO Mauro (16) , BOVY Christiane (9) , BUTON Marie-France (9) , CEPHIRA (7) , CINQUEMANI Giuseppe (16) , CINQUIN Bernard (70) , CML-APPART-RESORT (18) , CUHACIYAN (242) , DADONE Michel (6) , DESYEUX Jean-Luc (9) , DOSSI Francesco (9) , DUMINIL BICCHI Pascale (9) , FLESER Nicolas (52) , FORLEN Georges (8) , FORNASERO Robert (9) , GADY Gérard (59) , GAI Massimo (7) , GAMBA Renato (16) , GARNIER Marie Agnes (9) , GAZZANO Leone et/ou Maria (109) , GAZZANO Raffaella (7) , GAZZANO Renato (9) , HADDAD et Mme BOURRELY (7) ,

INTILI Maria (9) , JASA - CHOTARD Marinette (32) , JOLICLERC (9) , JOLIMMO (24) , KAUFFMANN - COHEN (101) , KREMPER CHIAPELLO Marie Louise (9) , LEBLANC Christian (134) , LEONARD (18) , LEONARD Jacqueline (111) , LEONARD Lionel (76) , LEROY J. (9) , MARGUET Daniel et/ou Josette (14) , MASOLA (41) , PEDOUSSAUT ou Mme DAUGREILH (41) , PERICO Elisa (76) , PERRIER Noëlie (9) , RAMAPARK (200) , REBUFFEL Michel (16) , ROSSI Giorgia (25) , SACHA (16) , SALMON Claude (59) , SANS CHAINE (130) , SCARSI Giuseppe (9) , SCHAPIRA Jean Pierre (6) , SOFITOL M. KOVALENKO Anatoly (398) , SPEZZATTI Laurence (7) , SUREMA C/O M. BORIES (469) , THERON Maryvonne (9) , TROIS B EUROPE (12) , VALENCOT Roland (9) Représentant 3844 / 10000 Tantièmes

La majorité requise n'étant pas atteinte, la résolution est refusée.

Résolution n° 14 bis : Si le vote est positif à la question N°14, décision à prendre concernant les honoraires du syndic s'élevant à 2,5 % HT et correspondant au suivi administratif, financier et comptable des travaux. (art 24)

Sans objet.

Cette résolution ne fait pas l'objet d'un vote.

15. Information sur la possibilité de souscrire un prêt personnel copropriété.

Le syndic informe les copropriétaires de la possibilité de souscrire un prêt bancaire personnel copropriété auprès de DOMOFINANCE (filiale de la BNP) à des taux attractifs, sans frais de dossier, des assurances performantes, sans changement de banque, d'une durée entre 12 et 144 mois, sans caution ou hypothèque.

L'assemblée générale confère à AZUR CONSEIL SALMON, syndic, au nom et pour le compte du syndicat des copropriétaires, la charge de donner à la société DOMOFINANCE la liste des propriétaires ainsi que leur quote-part respective des travaux envisagés et devant être financés par ce prêt accompagné de la demande de prêt personnel (formulaire DOMOFINANCE)

L'assemblée autorise par la suite le syndic à :

-Transmettre à l'établissement financier DOMOFINANCE toutes informations nécessaires à l'envoi d'une proposition commerciale par l'établissement financier

Les copropriétaires intéressés par le financement doivent compléter et retourner la demande de contact soit :
- directement au service copropriété : copro@cocd.fr <<mailto:copro@cocd.fr>>
- directement par courrier : DOMOFINANCE ARVATO 62066 ARRAS Cedex 09

Cette résolution ne fait pas l'objet d'un vote.

16. Questions d'intérêt général et ne portant pas à voter.

Cette résolution ne fait pas l'objet d'un vote.

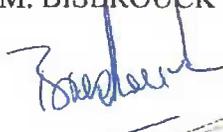
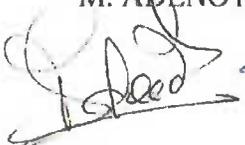
➤ Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:29.

Le Président,
M. ADENOT

1^{er} Assesseur,
M. BORIES

2^{ème} Assesseur,
M. BISBROUCK

Le secrétaire
Mme SALMON,



Rappel : Alinéa 2 de l'article 42 de la loi du 10 Juillet 1965.

« Les actions qui ont pour objet, de contester les décisions des assemblées Générales, doivent à peine de déchéance, être introduites par les Copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de 2 mois, à compter de la notification des dites décisions, qui leur est faite à la diligence du syndic (L.n.85-1470,31 déc. 1985, art 4), Dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale sauf en cas d'urgence, l'exécution par le Syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale, en application des articles 25 et 26, est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa. »

